

Règlement 29^{ème} Open National de Marseille - dimanche 30 aout 2026

Gymnase de la Martine, chemin de la Martine, 13015 Marseille

Inscriptions uniquement en ligne sur le site du club de l'ASAND Marseille <http://asandt-marseille.fr/tournoi/>



Article 1 : le tournoi national B est homologué par la F.F.T.T (N° XXXX/XXXX-X) et de ce fait, les règlements fédéraux seront strictement appliqués. Il se déroulera sur 20 tables au gymnase la Martine (gymnase de la Martine, chemin de la Martine, 13015 Marseille) le dimanche 30 aout 2026.

Article 2 : dans tous les tableaux, les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches.

Article 3 : composition, horaires et dotations des tableaux

29 ^{ème} Open de Marseille - dimanche 30 aout 2026							
Tableau	Catégories	Horaires	Tarifs inscriptions	Vainqueur	Finaliste	1/2 finaliste	1/4 finaliste
1	500 à 699 points	8h30	9 €	180 €	90 €	45 €	
2	500 à 999 points	10h30	9 €	180 €	90 €	45 €	
3	500 à 1299 points	12h30	9 €	180 €	90 €	45 €	
4	500 à 1599 points	9h30	9 €	180 €	90 €	45 €	
5	500 à 1899 points	11h30	9 €	180 €	90 €	45 €	
6	500 points à n° 300	13h30	9 €	300 €	150 €	75 €	
7	Jeunes (poussins à cadets)	14h30	9 €	180 €	90 €	45 €	
8	Toutes Séries Dames	14h30	Gratuit	500 €	250 €	125 €	
9	Toutes Séries Messieurs	15h30	9 €	500 €	250 €	125 €	50 €
Total dotations		4 960 €					

N.B : les féminines peuvent s'inscrire dans tous les tableaux messieurs en tenant compte de leurs points mentionnés sur la licence de la saison 2026/2027.

N.B : les Poussins garçons et filles (U9 : jeunes âgés de moins de 9 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours) pourront participer uniquement au tableau « Jeunes (poussins à cadets) ».

Article 4 : tous les tableaux se joueront par poules de 3, sauf le tableau « Toutes Séries Messieurs » qui se déroulera par élimination directe.

Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour le tableau à élimination directe.

Article 5 : tout(e) joueur(se) pourra s'inscrire dans 3 tableaux, en plus du tableau « Toutes Séries Messieurs ».

Article 6 : le forfait sera prononcé 5 minutes après le premier appel.

Article 7 : les joueurs perdants sont tenus d'arbitrer la partie suivante, ou celle que le juge-arbitre leur attribuera. Tout joueur refusant de se plier à cette règle sera scratché par le juge-arbitre pour les tableaux dans lesquels il serait encore qualifié.

Article 8 : les balles ne seront pas fournies par l'organisation. Les joueurs devront se munir de balles plastiques homologuées.

Article 9 : les classements pris en compte seront ceux de la saison 2026/2027 (nouveau classement officiel de juillet 2026). Lors de l'inscription, il est impératif que chaque joueur fournisse son numéro de licence, son classement officiel de juillet 2026 et son nombre de points. **Seuls les joueurs et joueuses dont les licences seront validées pour la saison 2026/2027 pourront participer au tournoi. La présentation de l'attestation de licence avec certification médicale en règle sera obligatoire.**

Article 10 : challenge du nombre. Le club organisateur attribuera le challenge du nombre au club présentant le plus grand nombre d'engagés présents sur la compétition.

Article 11 : il n'y aura pas d'interruption pendant le tournoi. Une buvette sera ouverte durant toute la compétition.

Article 12 : le tirage au sort public sera effectué au gymnase de la Martine (chemin de la Martine, 13015 Marseille) par le JA3, Sébastien PASTOR (N°1314442) :

- 30 mn avant le début de chaque tableau.
- Le tirage au sort des tableaux à élimination directe aura lieu en public à l'issue des poules du tableau concerné.

Article 13 : le club décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'accident.

Article 14 : une tenue sportive conforme sera exigée.

Article 15 : montant des engagements

9 € par tableau, pour tous les tableaux (sauf le tableau 8 « Toutes Séries Dames » dont l'inscription est gratuite) Il vous est rappelé que chaque joueur doit fournir son numéro de licence lors de l'inscription.

Article 16 : les inscriptions au tournoi seront closes vendredi 28 aout 2025 à 20h (dernier délai)

Les inscriptions se feront uniquement en ligne sur le site du club de l'ASAND Marseille
<http://asandtt-marseille.fr/tournoi/>

Votre inscription sera validée dès réception du mail de confirmation HelloAsso.

Article 17 : le fait de s'inscrire implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 18 : pour tout point non prévu au présent règlement, il sera fait application des règlements de la Fédération Française de Tennis de Table.

Article 19 : l'organisateur se réserve le droit d'annuler un tableau et de revoir les dotations en cas de nombre insuffisant de participants.

Article 20 : en cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, l'article IV. 202 des règlements administratifs s'appliquera sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.